

219C0999
FR0000121501-FS0589

20 juin 2019

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

PEUGEOT S.A.

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 20 juin 2019, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (« EPIC Bpifrance ») (27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort), a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 juin 2019, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Lion Participations SAS¹ et Bpifrance Participations², les seuils de 10% et 15% des droits de vote de la société PEUGEOT S.A. et détenir indirectement 110 622 220 actions PEUGEOT SA représentant 221 243 440 droits de vote, soit 12,23% du capital et 17,58% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC Bpifrance	0	0	0	0
Lion Participation SAS ¹	110 621 220	12,23	221 242 440	17,58
Bpifrance Participations	1 000	ns	1 000	ns
Total EPIC Bpifrance	110 622 220	12,23	221 243 440	17,58

Ce franchissement de seuils résulte d'une attribution de droits de vote double.

À cette occasion, la société Lions Participations SAS a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément à l'article L233-7 VII du code de commerce, l'EPIC Bpifrance déclare que, pour les six mois à venir, les intentions de la société Lion Participations SAS sont les suivantes :

- le franchissement de seuils résulte d'une attribution de droits de vote double et n'a par conséquent nécessité aucun financement ;
- Lion Participations agit seule ;
- Lion Participations n'envisage pas de procéder à des achats d'actions dans les mois à venir ;
- Lion Participations n'envisage pas de prendre le contrôle de la société PEUGEOT S.A. ;

¹ Détenu à 100% par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

² Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

³ Sur la base d'un capital composé de 904 828 213 actions représentant 1 258 388 915 de droits de vote (compte tenu de l'attribution de 110 621 220 droits de vote double), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- Lion Participations entend continuer à accompagner la société PEUGEOT S.A. dans le cadre de son développement mais n'envisage de réaliser aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- Lion Participations n'est pas partie à un quelconque accord ou instrument financier visé au 4° et 4°bis de l'article L.233-9 du Code de commerce ;
- Lion Participations n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société PEUGEOT S.A. autre que les 1 000 actions prêtées à Bpifrance Participations ;
- Lion Participations n'envisage pas de demander la nomination de nouveaux membres ou censeurs au conseil de surveillance de PEUGEOT S.A.

L'EPIC Bpifrance déclare qu'il ne détient pas de participation directement dans la société PEUGEOT S.A. »
